

COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-4-27032023

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18H00
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 026-212601058-20230327-DEL_04_27032023-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :
BERTRAND Paulette	X			
CONIL Denis	X			
FORSANS Jean-Louis	X			
LEJEUNE Jacqueline	X			
MORIN Joséphine	X			
RIDEL Sandrine	X			
ROCHAS Yannis	X			

Date de convocation :
20/03/2023

Secrétaire de séance :
JL Forsans

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte financier présente :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 194 299.52 €

Décide d'affecter ce résultat en couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser
(dépendances-recettes)

Soit une somme de 55 806.88 au compte 1068

Solde en report à nouveau créditeur compte 002 194 299.52 €

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS

Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0



